

## Assemblée Générale Samedi 16 novembre 2024

### BUDGET PREVISIONNEL - Saison 2024/2025

Budget prévisionnel - Année 2025 ou Exercice 2024-2025			
Charges		Produits	
<b>Achats</b>	<b>300</b>	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>17 000</b>
Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	200	<b>Subventions</b>	<b>17 000</b>
Fournitures administratives	100	<i>(Ville de Paris...)</i>	
Autres fournitures	0		
<b>Services extérieurs (1)</b>	<b>12 600</b>	<b>Adhésions</b>	<b>110 000</b>
<b>Charges locatives</b>	<b>10 000</b>	Cotisations	110 000
<i>(Piscine)</i>			
Primes d'assurance	2 600		
<i>(Assurances de l'association, responsabilité civile...)</i>			
<b>Services extérieurs (2)</b>	<b>14 500</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 500</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Autres produits exceptionnels	0
Honoraires	5 000	Manifestations diverses	2 500
<i>(E-cotiz, Exopaye, AssoConnect, E-monsite...)</i>		<i>(Participation des nageurs au Championnat fédéral)</i>	
Déplacements, missions et réceptions	6 500		
<i>(Championnat fédéral, compétitions...)</i>			
Déplacements, missions et réceptions	2 500		
<i>(Forum des assos, AG, téléthon, fête du club...)</i>			
Frais postaux et frais de télécommunications	200		
Services bancaires et assimilés	300	<b>Ventes de produits finis</b>	<b>0</b>
<i>(Carte bancaire, frais de chèque impayés...)</i>		Bonnets, T-shirts aux couleurs du club	0
Autres services extérieurs	0		
<b>Charges de personnel</b>	<b>94 000</b>		
Rémunérations du personnel	65 000		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	29 000		
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 100</b>		
Charges diverses de gestion courante	5 100		
<i>(cotisations FSCF, OMS, CNEA...)</i>			
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 000</b>		
Charges exceptionnelles	3 000		
<i>(Remboursements / Compensations inscriptions...)</i>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>129 500</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>129 500</b>
<b>La subvention de 17 000 € représente 13 % du total des produits</b>			

Suite à la fermeture du bassin d'initiation entre avril et juillet 2024 lors de la réouverture de la piscine Jean Boiteux (en travaux de septembre 2023 à avril 2024), le club a remboursé les adhérents des activités « Bébés nageurs », « Club « /6 ans » et « Enfants Premières brasses ».

En effet, seules 2 séances ont pu être réalisées.

En revanche, il a fallu tout de même payer les maîtres-nageurs salariés du club.

Le déficit pour le club associé à ce dysfonctionnement de la piscine Jean Boiteux est estimé à 5 k€. Cela correspond au complément demandé à la Ville de Paris à la subvention de 12 k€ liée à la convention pluriannuelle d'objectifs.